



## Pension alimentaire d'une enfant adulte de 26 ans

Par **patachoux18**, le **19/09/2013** à **12:15**

depuis 1995 je paie une pension de 230 € puis 100 € depuis 2008 pour une enfant de 26 ans qui n'a jamais fais d'étude et qui touche le RSA et vit chez sa mère , aujourd'hui je suis à la retraite je touche 2000 € mensuel et vis seul avec une enfant de 16 ans qui est en première et que j'ai à charge , puis-je espérer qu'un jour cette pension s'arrêtera , afin que cette somme soit attribuée à l'entretien de ma file de 16 ans , je suis locataire et paie 650€ de loyer entre autre.

merci de me répondre

Par **pseudozut**, le **19/09/2013** à **15:50**

bonjour,

demandez à votre fils qu'il vous fournisse la preuve de se recherches intensives de travail et vous le mettez en demeure de vous les fournir sous tel délai.

meme sans diplôme, on peut travailler et se former en travaillant (c'est en forgeant qu'on devient forgeron)

sans réponse, vous réitérer votre demande en LRAR et après avoir attendu en vain, vous faites une demande au JAF pour arreter cette pension.

avec le RSA, + votre pension, et vivant chez maman, participe t'il aux charges de la maison ? car sinon, il a beaucoup d'argent de poche

que fait il de ses journées ? ???

bon courage

Par **youris**, le **19/09/2013** à **18:10**

bjr,  
vous devez contacter le jaf pour lui demander la cessation de versement de cette pension alimentaire.  
par contre il serai intéressant de savoir si votre fille a déclaré cette pension quand elle a demandé le rsa ainsi que le logement gratuit.  
en effet certains revenus sont déduits du montant du rsa.  
cdt

Par **patachoux18**, le **19/09/2013** à **21:29**

je n'ai aucune nouvelle de ma fille en direct la pension alimentaire est versée à sa mère que puis-je faire , merci

Par **pseudozut**, le **19/09/2013** à **21:36**

bonsoir,  
faites un courrier en recommandé, 1 fois, 2 fois ; la 3me vous vous adressez au JAF  
bonne soirée